

ASSOCIATION CAROLINE CHARRIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

Fribourg, le 6 juin 2019, Conservatoire de Fribourg à 19h39

Présences : 49 personnes dont le Chœur de Jade qui interprète trois chants de Caroline Charrière en ouverture, durant l'assemblée et en clôture de celle-ci. Pour cette occasion, il est dirigé par Mme Céline Latour Monnier. Il interprète *Rivolta*, *Mila*, *Le cow-boy et la double crème*, trois œuvres qui représentent un petit parcours à travers l'œuvre de Caroline Charrière.

Présidence : en alternance, Mme Irène Minder-Jeanneret et M. Michel Charrière.

1. Salutations

Michel Charrière déclare l'assemblée ouverte et salue l'assemblée. Il souligne la présence du Chœur de Jade, de M. Romain Jurot, Chef du secteur des manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, institution dépositaire des archives Caroline Charrière ; de M. Giancarlo Gerosa, Directeur du Conservatoire de Fribourg, en le remerciant pour l'hospitalité qu'il offre pour cette assemblée ; de Mme et M. Jean-Pierre Mathez, des éditions BIM, l'éditeur des œuvres de Caroline Charrière en Suisse. M. Philippe Savoy, nouveau directeur de la HEM Fribourg rejoint l'assemblée peu après son début. Il remercie également le groupe de pilotage qui a travaillé à la concrétisation de l'Association Caroline Charrière, soit Mme et M. Gabrielle et Jacques Berney ; Mme Irène Minder-Jeanneret ; Mme Brigitte Horner ; Mme Jacqueline Gross ; Mme Elisabeth Kuhl ; Mme Regula Roggo ; Mme Marie-Claire Hayoz ; Mme Chantal Gyax ; Mme Maggy Charrière, M. Michel Charrière.

2. Genèse de l'Association Caroline Charrière

Michel Charrière rappelle la formulation, relativement ancienne, d'une idée en faveur d'une association destinée à aider Caroline et à accompagner la diffusion de ses œuvres. La maladie a conduit plusieurs personnes et reprendre cette idée dans l'intention d'assurer aux créations de Caroline une présence aussi régulière que possible dans le répertoire des chœurs et ensembles instrumentaux de Suisse et de l'étranger où sa musique est déjà connue.

Le départ de Caroline a été suivi d'une brève pause dans les démarches puis de la volonté de concrétiser définitivement l'intention. Plusieurs séances de travail ont permis d'esquisser les statuts et de contacter plusieurs personnes en vue de former le premier comité. La forme de l'association a été choisie en raison de sa souplesse et de son adéquation aux buts que se sont fixés les initiateurs : maintenir vivant le patrimoine musical laissé par Caroline.

Mme Irène Minder-Jeanneret s'associe aux remerciements envers les membres du groupe de pilotage. Elle adresse aussi sa reconnaissance envers les personnes qui ont accompagné Caroline dans sa maladie et qui se sont engagées à pérenniser son patrimoine. Elle remercie

le Chœur de Jade et toutes les personnes qui ont préparé le verre de l'amitié qui suivra l'assemblée.

3. Adoption des statuts

Mme Irène Minder-Jeanerret présente les statuts dans leur généralité et précise que plusieurs articles sont plus ou moins imposés par le droit en vigueur dans ce type de situation associative. Elle projette le texte des articles par chapitres ou groupe d'articles, les lit, en fait un bref commentaire et les soumet à discussion. Une fois la discussion close, l'adoption se fait par chapitres ou groupe d'articles avec les modifications proposées et acceptées.

Forme juridique et siège. Article 1, 2 et 3. Les buts de l'Association sont complétés après discussion dans le sens de la représentation des intérêts de Caroline Charrière.

Ces premiers articles sont adoptés à l'unanimité.

Organisation de l'Association. À l'article 5, ajouter les éditeurs. Les ressources, outre les cotisations, dons ou legs, proviendront aussi des droits d'auteurs versés par la SUISA (interprétation des œuvres) et par les éditeurs (vente des partitions).

Adopté à l'unanimité.

Membres. Adopté sans modification à l'unanimité.

Assemblée générale. Compléter dans l'idée que l'Assemblée générale accorde au comité une délégation de compétence budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

Articles 17-18-19. Adoptés sans modification à l'unanimité.

Le Comité. Articles 20-21-22. Biffer la clause selon laquelle le comité vote le budget (voir ci-dessus la modification dans le sens d'une délégation de compétence budgétaire faite au comité.

Biffer la limite des mandats au sein du comité.

Adoptés à l'unanimité.

Organe de contrôle. Article 26. Adopté à l'unanimité.

Dissolution. Article 27. Compléter dans le sens que la dissolution ne peut être prononcée sans régler préalablement le problème des droits de diffusion et d'exécution des œuvres de Caroline Charrière.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi, les statuts de l'Association Caroline Charrière sont adoptés et l'Association est, de ce fait, instituée.

4. Élection du comité et de l'organe de contrôle

Les personnes qui ont accepté de participer aux travaux de ce premier comité ont été priées de rédiger une brève présentation et de préciser leurs motivations pour accompagner leur candidature (voir annexe au présent procès-verbal).

Michel Charrière procède en lisant, pour chaque candidate et chaque candidat, ce texte suivi de l'élection. Toutes les élections sont faites à l'unanimité.

Sont élues et élus :

M. Marc Bochud, Léo Bulliard, Giancarlo Gerosa, Brigitte Horner, Irène Minder-Jeanneret et Delia Sauer.

Michel Charrière passe à l'élection des vérificateurs des comptes :

Se proposent, M. Philippe Savoy, Directeur de la HEM Fribourg, et Mme Elisabeth Kuhl, professeure de flûte. Ces deux personnes sont élues à l'unanimité.

5. Fixation de la cotisation

Léo Bulliard propose les montants suivants :

- membre individuel : 50 francs ;
- étudiant : 20 francs ;
- membre collectif (entreprise ou association) : 200 francs.

Chaque membre peut verser un montant supérieur à celui défini ci-dessus.

Ces montants sont adoptés à l'unanimité.

6. Activités de l'Association

Mme Irène Minder-Jeanneret informe l'assemblée que plusieurs dates ont déjà été retenues : le 28 septembre 2019, en l'église de Montorge, à Fribourg, des œuvres de Caroline Charrière seront interprétées dans le cadre du Festival international d'orgue de Fribourg.

Le 17 novembre 2019, deux pièces seront mises au programme d'un festival organisé à Francfort et destiné à des ensembles féminins.

Le 30 novembre 2019, un concert commémoratif est prévu au Conservatoire de Fribourg. Mme Elisabeth Kuhl présente ce concert pour lequel elle a pris tous les contacts nécessaires. Plusieurs œuvres chorales et instrumentales de Caroline Charrière sont prévues et seront

interprétées par les artistes qui les ont créées. Ce programme a été préparé avec Caroline Charrière qui a également suggéré les interprètes.

Mme Irène Minder-Jeanneret oriente enfin l'assemblée sur les intentions concrètes de l'Association : rendre les archives musicales de Caroline Charrière accessibles. Pour ce faire, le comité sera à la fois actif (entreprendre, susciter des projets) et réactif (participer, intervenir dans des projets qui lui seront extérieurs). Il s'agira de provoquer des interprétations ou, pour le moins, de les suggérer et d'encourager les artistes et les ensembles qui choisiront de mettre des œuvres de Caroline Charrière à leur répertoire.

M. Jean-Pierre Mathez, éditeur des œuvres de Caroline Charrière, fondateur des éditions BIM aujourd'hui remises à son fils Jeremy, informe l'assemblée que l'ensemble Contrechamps interprétera *Feu*, cet automne, à Genève, une œuvre commandée par Mme Helena Winkelman. Il poursuit en disant son admiration pour l'engagement des personnes présentes. Il espère que la musique de Caroline Charrière sera diffusée à l'étranger et insiste sur la qualité de cette musique centrée sur l'essentiel, cette musique brillante. Il évoque les dernières créations de Caroline Charrière, créations qu'elle a pu conduire à leur terme avant son départ et qu'elle a pu entendre sur un support électronique. Ce qui l'autorise aussi à rappeler sa collaboration étroite avec Caroline tout au long de sa carrière de compositrice. Son œuvre mérite de lui survivre et il s'engage, au nom des éditions BIM, à poursuivre également le travail d'édition et de diffusion. Travailler aux objectifs que l'Association se propose de concrétiser est important. Il est indispensable de maintenir l'héritage de Caroline Charrière vivant.

7. Clôture

Mme Irène Minder-Jeanneret remercie M. Jean-Pierre Mathez et propose la date de la prochaine assemblée générale, soit le 30 novembre 2019, avant le concert commémoratif. Après une dernière œuvre chantée par le Chœur de Jade, elle clôt l'assemblée et invite tous ses participants à partager un apéritif dans le hall d'entrée du Conservatoire.

Pensier, le 14 juin 2019
Michel Charrière

Au nom de l'Association :

La présidente :
Irène Minder-Jeanneret

Le trésorier :
Léo Bulliard